

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Mardi 2 juillet 2024

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président :

- Nombre de membres en exercice : 13
- Nombre de présents : 10
- Nombre de votants : 12
- Convocation du Comité de Gestion le : 25/06/2024
- Convocation distribuée le : 25/06/2024
- Affichage du compte-rendu le : 05/07/2024

PRÉSENTS :

- M. LAURENT Pascal, Mme SCHINDLER Brigitte, M. RIFF Matthieu et Mme DROUVILLE Elise, membres désignés par le Conseil Municipal
- Mme VIALLE Michèle, adjointe au maire de Dommartemont
- Mme BALTHAZARD-LORRAIN Marie, Mme GARCIA VELERDAS Sonia, Mme SIMONAIRE Carole et Mme BORGABELLO Charline, représentantes des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : M. LEPRIVEY Franck, directeur de l'école élémentaire de Mouzimpré, Mme LAURENT Sylviane, directrice de l'école Jacques Prévert, Mme GAINEL Florence, directrice de l'école Delaunay, Mme BERTOZZI Barbara, directrice de l'école d'application du centre et Mme CHAUDRE Elise, directrice de l'école Galilée.

POUVOIRS :

- M SAPIRSTEIN Gilles donne tous pouvoirs à M LAURENT Pascal
- M QUESTE Loïc donne tous pouvoirs à Mme BERTOZZI Barbara
- M LIESENFELT Alain donne tous pouvoirs à Mme VIALLE Michèle

EXCUSÉS :

- M. QUESTE Loïc, représentant de l'Éducation Nationale
- M SAPIRSTEIN Gilles, membre du Conseil Municipal
- M LIESENFELT Alain, maire de Dommartemont

Pour Extrait,

Michel BREUILLE,

  
Le Président



## ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Validation du compte-rendu de la séance du 9 avril 2024
- Note de synthèse – avenant à la convention Constitutive du groupement de commandes "marchés d'assurances" du 7 février 2024
- Note de synthèse – classe de découverte – aide financière – familles du CADA
- Note de synthèse – décision modificative n°1 au budget 2024

## ECHANGES ET POINTS DIVERS

- classe de découverte 2025

M Le Président prend la parole et il remercie les membres de la Caisse des Ecoles de leur présence.  
Les membres valident à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 9 avril.

### 1 - Avenant à la convention Constitutive du groupement de commandes " marchés d'assurances" du 7 février 2024

#### EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 23 novembre 2023, le Comité de la Caisse des Ecoles a adhéré au groupement de commandes constitué pour la passation du marché de prestations d'assurances, ainsi que les villes d'Essey-lès-Nancy, de Saint Max, Laxou, Ludres, Fléville-devant-Nancy, Malzéville, Pulnoy, et leurs CCAS, le syndicat intercommunal Frimousse et le SIVU Saint Michel Jéricho Grands Moulins.

En l'occurrence, plusieurs membres du groupement avaient adhéré au lot 5 « Assurance des dommages aux biens », dont la ville d'Essey-lès-Nancy.

Or, il appert à l'issue de la commission d'appel d'offres (CAO) du 7 juin 2024 que l'offre pour le lot 5 « Assurance des dommages aux biens » a été déclarée irrégulière. Par ailleurs, la CAO a décidé à l'unanimité après avoir recueilli les avis consultatifs des membres du groupement représentés de modifier la convention constitutive du groupement par voie d'avenant, notamment son article 1 en procédant au retrait du lot 5 « Assurance des dommages aux biens » du groupement de commandes.

#### PROPOSITIONS

Il est donc proposé au Comité de la Caisse des Ecoles :

- d'approuver l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes « marchés d'assurances » du 5 février 2024 joint à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes « marchés d'assurances » du 5 février 2024.

## DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

### 2 - Décision modificative n°1 au budget 2024

#### EXPOSE DES MOTIFS

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2024 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

##### *En dépenses de fonctionnement :*

- Chapitre 67 - « Charges exceptionnelles » : + 200,00 €

Il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires sur ce chapitre pour permettre l'annulation de titres émis au cours de l'exercice 2023 à l'encontre de familles dont l'enfant n'a pu se rendre en classes de découverte suite à une maladie.

##### *En recettes de fonctionnement :*

- Chapitre 74 - « Dotations et subventions » : + 200,00 €

Il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires sur ce chapitre en vue d'un abondement de la subvention communale à la Caisse des écoles à hauteur des crédits inscrits en dépense.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	+ 200,00 €	
673 – Titres annulés sur exercice antérieur	+ 200,00 €	
Chap. 74 – Dotations et participations		+ 200,00 €
74748 – Communes		+ 200,00 €

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes à + 200,00 €.

#### PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Comité de la Caisse des Ecoles d'approuver la décision modificative n° 1 au budget 2024 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

#### DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

### 3 – Classe de découverte – aide financière – familles du CADA

#### EXPOSE DES MOTIFS

La collectivité a proposé un séjour en classe de découverte aux élèves des classes de CM2 pour l'année 2024.

Les séjours ont eu lieu au centre Roger Govin à Giffaumont – lac du Der durant une semaine.

Selon la grille tarifaire définie par la délibération du 23 novembre 2023, le coût du séjour pour les familles varie entre 67 € et 318 €.

La commune a sur son territoire un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile. Ces familles ne possèdent pas de quotient familial de la CAF et disposent de ressources très limitées.

La délibération du 23 novembre 2023 fixant les tarifs des participations des familles implique que l'absence de quotient CAF et d'avis d'imposition conduit à l'application du tarif maximal.

Or, pour ces familles en situation de précarité, cette disposition pourrait être pénalisante.

Il conviendrait ainsi de prévoir l'application du tarif minimal pour les familles ne pouvant fournir de quotient CAF et pouvant justifier de leur appartenance au CADA.

De plus, le budget de la Caisse des Ecoles dispose d'une ligne "secours et don " prévue pour aider les familles qui en font la demande pour le paiement du séjour en classe de découverte.

Pour le séjour 2024, 5 élèves du CADA, scolarisés à l'école d'Application du Centre ont participé au séjour en classe de découverte pour une participation totale de 335€.

Considérant l'état d'impécuniosité des familles concernées et la possibilité pour la Caisse des Ecoles de faire bénéficier tout enfant de mesures à caractère\_social.

#### PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles :

- De fixer le tarif du séjour pour les familles issues du CADA à 67 euros par enfant malgré l'absence de quotient familial CAF ;
- D'accepter la prise en charge financière totale par la Caisse des Ecoles des séjours en classe de découverte pour les familles du CADA pour l'année 2024 selon le tableau ci-dessous.

Famille	Nombre d'enfants	Participation (délib. du 23/11/23)	Nouvelle participation	Pourcentage de prise en charge	Montant de la prise en charge
Famille 1	1	299 €	67 €	100%	67 €
Famille 2	2	598 €	134 €	100%	134 €
Famille 3	1	299 €	67 €	100%	67 €
Famille 4	1	299 €	67 €	100%	67 €

Il est précisé que les crédits sont inscrits au compte 65134 – Aides du budget primitif 2024.

#### DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Mme Bertozzi intervient pour remercier M Le Président de cette décision.

#### 4 - Classe de découverte 2025

M Le Président souhaite aborder le sujet des classes de découverte afin d'anticiper le prochain séjour en 2025. Il indique qu'avec son équipe, ils tiennent à ce que les élèves de CM2 continuent à partir en classe de découverte.

La participation des élèves à ce séjour sur l'école de Mouzimpré diminue depuis 2 ans (9 élèves ne sont pas partis en 2023 et 15 en 2024)

M Leprivey prend la parole et il propose une réflexion avec les membres de la caisse des écoles pour trouver des pistes afin de convaincre/ de motiver davantage de parents et d'enfants à partir en séjour.

Il avait envisagé de faire un sondage ou plutôt un retour de ressenti des enfants (votre enfant est-il parti? Si non pourquoi? etc.) afin de sonder les raisons. Cela n'a pas pu être proposé par manque de temps.

M Leprivey évoque les pistes possibles :

- En parler dès le début/mi-septembre aux parents : réunion d'information sur la classe de découverte.
- Inscription plus tôt, en novembre? (Actuellement en mars)

M Laurent indique qu'il avait été suggéré à la dernière caisse des Ecoles de travailler en amont sur un retour d'expérience de la part des enfants déjà partis, un témoignage/un retour positif de ce séjour. Les enseignants pourront également parler des objectifs de ce séjour aux familles. Cette rencontre pourrait être faite sous forme "de soirée diapo ou vidéo". Il est important de positiver, de dynamiser cette expérience de vie collective.

M Leprivey indique que les enseignants des autres classes ont montré le blog fait par les enseignants en séjour. Il précise également qu'à la fête de l'école du 28 juin a été exposé des photos du séjour de cette année, il y a eu aussi un article dans le journal de l'école " Mouzimpresse".

Mme Pereira suggère d'organiser cette rencontre autour d'un pot convivial et de proposer un montage vidéo/photos, avec retour d'expérience d'enfants, présenter les objectifs pédagogiques du séjour (qui font partis du projet d'école). Elle suggère de faire une présentation du centre et d'inviter l'équipe d'encadrante du séjour afin de rassurer les familles. Elle propose également une autre idée qui est de faire intervenir une psychologue – Aline CAMARA (psychologue qui intervient au niveau des APP auprès de la MDP), qui aura certainement les "bons" mots pour rassurer les familles sur le fait de laisser partir leur enfant en séjour.

M Leprivey précise que pour l'année 2025, il y aura 2 classes de CM2 (pas de CM1).

M Laurent prend la parole, il pense que ce sont les parents qu'il faut convaincre en premier et rassurer ensuite les enfants. Il va demander au service communication de la ville de faire un document sur le séjour classe de découverte en direction des familles.

Afin d'avancer en croisant nos idées, M Laurent propose de faire un groupe de travail pour travailler sur le sujet avec directeur, enseignants, parents d'élèves volontaires, mairie- élus et agents. La date est fixée le 27 août à 17h30 à l'école de Mouzimpré.

M Leprivey est d'accord sur le fait de proposer un pot pour présenter la classe de découverte aux familles. Il indique également qu'il y a quelques familles "marginales" c'est-à-dire qui ne viennent jamais dans l'enceinte de l'école. Comment les "attirer"? Il faudra aussi y réfléchir.

Il précise qu'il est important de communiquer avec le centre bien en amont sur le nombre d'enfants inscrits.

Fin de séance à 18h15

Pour Extrait,

Michel BREUILLE



Le Président